



## CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- La Caisse des Allocations familiales de l'Eure représentée par le président de son conseil d'administration, M. Philippe Charpin et par son Directeur, M. Charles Monteiro, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

- La commune de Val-de-Reuil, représentée par son maire, M. Marc-Antoine Jamet, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;

Ci-après dénommée « la Commune » ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf de ... en date du ... concernant la stratégie de déploiement des Ctg ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Val-de-Reuil en date du 12 février 2024 figurant en annexe 6 de la présente convention ;

## PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vu progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

La Ctg s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

### **Les caractéristiques du territoire**

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de Val-de-Reuil de la façon suivante :

Val-de-Reuil est la plus jeune ville de France, créée en 1975. La cité rolivaloise, maintenant quatrième ville de l'Eure d'un point de vue démographique, est devenue par son rayonnement économique, culturel et sportif, l'un des principaux moteurs du département. Elle appartient à la communauté d'agglomération Seine-Eure.

Elle est originale de par sa conception avec son plan de ville à l'américaine, ses parcs d'entreprises paysagés modèles, sa chaussée piétonne surélevée. Autour du centre-ville où se concentre l'essentiel des logements collectifs, les quartiers résidentiels périphériques accueillent des rolivalois en maison individuelle. Les espaces verts et la végétation sont omniprésents.

Ce cadre naturel d'exception est propice aux loisirs et aux sports de plein air. Plus de 50 activités sportives y sont pratiquées. Val-de-Reuil compte 160 000 m<sup>2</sup> d'équipements sportifs municipaux extérieurs et intérieurs, ouverts 7 jours sur 7 qui reçoivent 250 000 personnes/an, 45 associations sportives, les scolaires et les entreprises qui le souhaitent : 1 halle régionale d'athlétisme, 2 stades, 4 espaces ludiques et sportifs, 1 complexe gymnique, 1 complexe tennis squash, 1 complexe sportif, 2 gymnases, 1 dojo et 1 piscine.

La vie culturelle de Val-de-Reuil est riche en équipements de qualité : un conservatoire de musique et de danse qui accueille plus de 600 élèves, la médiathèque Le Corbusier, un cinéma qui compte deux salles, le théâtre de l'Arsenal d'une capacité de près de 1.000 places debout et 600 places assises. La ville accueille également la Factorie, première Maison de la Poésie de Normandie.

Située à proximité de l'A13 et de la D6015, elle est dotée de la gare d'agglomération située sur la ligne Paris-Rouen-Le Havre. Elle est traversée par le Bus à Haut Niveau de Service reliant via les parcs d'activité les 2 principales villes de l'Agglomération, de la gare de Val-de-Reuil à la place Thorel de Louviers. D'autres lignes de bus la desservent. Aussi la ville est facilement accessible.

Située à 1 heure de Paris et du Havre dans la ceinture verte de Rouen, Val-de-Reuil accueille sur son territoire des grands noms de l'industrie pharmaceutique : Janssen Cilag, Valdepharm, Aptar, Sanofi Pasteur. Cette présence historique a favorisé la venue d'acteurs de la logistique (Pharmalog), des télécommunications, des fournisseurs aux domaines variés et du « Bassin des carènes », appelé désormais DGA TH dédié aux recherches de pointe dans le domaine militaire.

Elle compte près de 13 000 habitants issus de 70 nationalités. 7.003 habitants, soit plus de 50% de la population, vivent au sein du QPV du centre-ville.

Engagée dans son 3<sup>ème</sup> plan de rénovation urbaine, la ville poursuit son engagement visant à davantage de mixité urbaine, sociale et scolaire.

L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles est conséquente à Val-de-Reuil. La municipalité a fait le choix de conserver la gestion de l'ensemble des compétences territoriales qu'elle avait la capacité juridique d'exercer (Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Culture, Sport...). Nombreux sont également les acteurs de la communauté éducative avec enseignants, professeurs, conseillers pédagogiques, d'orientation, psychologues, éducateurs, agents spécialisés des écoles maternelles, animateurs, agents d'accueil de restauration, d'entretien, personnels de direction, parents.

Les équipes pédagogiques comptent plus de 250 agents de l'éducation nationale travaillant dans les écoles et établissements secondaires de Val-de-Reuil et plus de 200 agents de la Ville intervenant principalement dans les écoles primaires et dans les établissements d'accueil éducatif (services de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, de la communication...). Tous sont mobilisés pour mener des actions de soutien à la parentalité, d'accueil, d'éducation, de formation, d'accompagnement à l'orientation, d'apprentissage, d'insertion... :

- 750 jeunes enfants de Val-de-Reuil dont plus de 250 sont accueillis chaque année dans les structures de la petite enfance :
  - Crèche collective Le Pivollet (60 berceaux), crèche multi-accueil Les Noés avec son unité diététique infantile-cuisine (30 berceaux), crèche familiale La Ribambelle (30 berceaux), crèche interentreprise « Casibulle » gérée par l'agglomération Seine-Eure
  - La Maison de l'enfance Le Wagon avec le Relais Petite enfance (ex relais d'assistantes maternelles et le Lieu d'accueil enfants parents La Parent'aise
- 2.000 écoliers rolivalois sont répartis sur 7 Groupes scolaires (GS) :
  - 3 GS classés en REP+ : école primaire Jean Moulin (avec TPS et ULIS), école primaire Les Cerfs-volants (avec TPS et ULIS), écoles maternelle et élémentaire Coluche
  - 3 GS classés en REP école primaire Les Dominos (avec TPS), écoles maternelle (avec TPS) et élémentaire (avec UPE2A) Le Pivollet, écoles maternelle et élémentaire Louise Michel
  - 1 GS hors REP : écoles maternelle et élémentaire Léon Blum
- 850 collégiens rolivalois sont répartis dans les 3 collèges de secteur : Alphonse Allais (avec SEGPA) classé en REP+, Michel de Montaigne et Hyacinthe Langlois (depuis la fermeture du collège Pierre Mendès-France en 2018)
- 300 rolivalois sont admis chaque année au lycée Marc Bloch (établissement avec BTS qui compte environ 800 élèves au total)
- 400 autres élèves intègrent un autre établissement d'enseignement général ou professionnel (comme le lycée les Fontenelles ou Jean-Baptiste Decrétot) ou ayant par exemple pris une autre voie, un centre de formation d'apprentis comme au CFAie (qui accueille chaque année à Val-de-Reuil 1.700 apprentis et stagiaires formés du CAP au Bac Pro). Le Centre EPIDE de Val-de-Reuil permet à ses 200 jeunes volontaire de prendre de chemin de l'insertion dans l'emploi.
- Plus de 30 jeunes apprentis, en formation ou exerçant une activité professionnelle, en situation précaire, vivant seuls et âgés de 18 à 30 ans sont accueillis et hébergés en foyer de jeunes travailleurs (FJT) à la résidence L'Espagnes

Les chiffres-clé du territoire sont en Annexe 1.

La globalité du territoire de la commune est concernée par la CTG.

Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernent : l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, la parentalité, le handicap, le cadre de vie, l'accès et le maintien dans le logement et de l'autonomie (en raison notamment du vieillissement de la population), l'aide à domicile des familles, la médiation familiale, la lutte contre l'exclusion, l'accompagnement des familles en difficulté.

La commune de Val-de-Reuil dispose des compétences pour mettre en œuvre une politique sociale de proximité pour répondre aux besoins du quotidien des citoyens. Les champs d'intervention communs sont énumérés dans l'article 3 de la présente convention.

La Caf de l'Eure contribue à une offre globale de services aux familles qui repose à la fois sur des actions d'accompagnement et de financement d'équipements et de services. Elle se décline sur le territoire de Val-de-Reuil en fonction de ses besoins et de ses spécificités.

Les acteurs locaux seront également associés dans les champs d'intervention :

- Education, Petite enfance, Enfance Jeunesse, Parentalité : la PMI, les assistants maternels, les familles, les parents d'élèves élus, les associations de parents d'élèves, les professionnels de l'Education nationale et autres acteurs de la communauté éducative, la mission locale, le centre EPIDE, les associations (sportives, culturelles...), les bailleurs sociaux...
- Social, Santé, Insertion, Vieillesse, Handicap, Droits et services : le CCAS, l'ARS, la CPAM, la CAF, les bailleurs sociaux, les associations sportives...

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de l'Eure et la commune de Val-de-Reuil souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

## **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE**

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexes 2 et 3) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

## ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la commune de Val-de-Reuil concernent :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

## ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNE DE VAL-DE-REUIL

La commune de Val-de-Reuil met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés sur les champs éducatif et social.

Sur les champs éducatif et social, la commune est compétente en matière de :

	<b>Exemples des principales compétences exercées par la commune de Val-de-Reuil</b>
ENSEIGNEMENT EDUCATION PETITE ENFANCE ET ENFANCE-JEUNESSE	<ul style="list-style-type: none"><li>- Gestion de crèches, du relais Petite enfance (ex relais assistantes maternelles...)</li><li>- Gestion des accueils de loisirs péri et extrascolaires</li><li>- Construction et entretien des écoles maternelles et élémentaires</li><li>- Recrutement et gestion des ATSEM et autres agents techniques, de services des écoles</li><li>- Restauration scolaire des écoles primaires</li><li>- Mise en place du service minimum d'accueil (SMA) des élèves si + de 20% de personnel enseignant en grève</li></ul>
CULTURE - SPORTS - LOISIRS ET VIE SOCIALE	<ul style="list-style-type: none"><li>- Construction et gestion d'équipements sportifs, culturels et de loisirs (piscine, gymnases, salles de spectacles, médiathèque...)</li><li>- Mise à disposition d'équipements sportifs auprès des collèges, lycée et CFAie par voie conventionnelle</li><li>- Subventions aux associations (sportives, culturelles...)</li><li>- Organisation de manifestations (sportives, culturelles...)</li></ul>
EMPLOI - INSERTION PROFESSIONNELLE	Hub de l'emploi (espace de 375m2 dédié à l'information, l'accompagnement des demandeurs et la mobilisation d'un réseau d'entreprises)
ACTION SOCIALE ET SANTE ACCES AUX DROITS LOGEMENT ET HABITAT	<ul style="list-style-type: none"><li>- Développement social et prévention par le biais du centre communal d'action sociale (CCAS)</li><li>- Gestion d'aides sociales</li><li>- Veille sanitaire</li><li>- Espace France Services</li><li>- Gestion d'une résidence de personnes âgées et d'un FJT</li></ul>
POLITIQUE DE LA VILLE	- Contrat de ville
TRANSPORTS SCOLAIRES MOBILITES DOUCES DEVELOPPEMENT DURABLE	- Financement, organisation et fonctionnement de transports scolaires alternatifs sur le territoire de Val-de-Reuil, développement de mobilités douces, d'actions en faveur du développement durable

## ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Dans l'objectif d'optimiser l'offre existante et/ou de développer une offre nouvelle, les parties conviennent que les objectifs communs de développement et de coordination des actions sont :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale
  - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance
  - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes
  - Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle
  - Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école
  - Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle
  - Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap
  - Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale
  - Accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement
  - Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité
  - Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne

**Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé sont les suivants :**

### 1) Enjeux de l'action éducative

Education, formation, qualification, engagement citoyen, utilité sociale, insertion dans l'emploi, information, liaison école-famille, veille éducative, coopération, mobilité, inclusion et soutien à la parentalité...

Il est recherché la cohérence nécessaire avec les conventions, contrats, dispositifs, programmes ou plans existants suivants :

- Cité éducative
- PRE
- PEDT-TAP-Plan mercredi
- CLAS
- REP, TPS, RASED, CESCID, cordées de la réussite

### 2) Enjeux de l'action sociale et solidaire

Santé, cohésion et vie sociale, solidarités et prévention, accès aux droits et accompagnement, médiation, lutte contre les exclusions et le non-recours aux droits, handicap, logement et cadre de vie...

Il est également recherché la cohérence nécessaire avec les conventions, contrats, dispositifs, programmes ou plans existants suivants :

- CLS
- Inclusion - handicap
- NPNRU, Exonération TFPB
- Pacte des solidarités
- Comité d'animation de la vie sociale
- Maison Sport-Santé
- Médiation avec la démarche d'intervention partenariale de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) et les correspondants de nuit
- France Services

Les Annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires** dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des cofinanceurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

Des Conventions d'objectifs et de financements (Cof) dédiées à chaque équipement (ALSH, RPE...) prendront en compte l'ensemble des financements octroyés par la Caf (prestations de service et bonus territoire).

## ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf de l'Eure et la commune de Val-de-Reuil s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du Contrat enfance et jeunesse (CEJ) passé avec la collectivité signataire, la Caf s'est engagée à conserver le montant des financements bonifiés de N-1<sup>1</sup> à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

---

<sup>1</sup> Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)



## ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des ressources humaines et moyens matériels nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf et de la commune.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire

Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et la commune.

Le secrétariat permanent est assuré par la commune.

La composition, les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties, figurent en annexe 4 de la présente convention.

## ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés,

d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

## **ARTICLE 8 - COMMUNICATION**

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

## **ARTICLE 9 - EVALUATION**

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions en comité de pilotage. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 5 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

## **ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2025.  
La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

## **ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION**

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

## **ARTICLE 12 : LA FIN DE LA CONVENTION**

### **- Résiliation de plein droit avec mise en demeure**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- **Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

**ARTICLE 13 : LES RECOURS**

- **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

**ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITE**

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Val-de-Reuil,

Le ..... 2024

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

Cette convention comporte ..... pages paraphées par les parties et les ....énumérées dans le sommaire

Pour la Caf		Pour la commune de Val-de-Reuil
Le Directeur	Le Président	Le Maire

## ANNEXE 1 – Diagnostic partagé

La confrontation de ces analyses permet de dégager les champs d'intervention prioritaires et les axes de développement qui se déclineront ensuite en action.

### Chiffres-clé du territoire :

#### Accueil jeune enfant

Familles biparentales ou monoparentales actives occupées avec au moins 1 enfant (CAF 2020)

	VDR	CASE	Département 27
	28.8%	53%	56.7%

#### Enfance et jeunesse

Part des enfants vivant dans 1 famille à bas revenus (CAF 2020)

	VDR	CASE	Département 27
06-17 ans	46.4%	26.9%	25.5%

#### Poids financier CAF

Montant moyen de prestations familiales versées par famille (CAF 2019)

	VDR	CASE	Département 27
	1126 €	833 €	494 €

#### Évolution des allocataires

Taux de couverture (CAF 2021) - Rapport entre le total des personnes couvertes par les prestations et la population totale résident sur le territoire

	VDR	CASE	Département 27
	69.7%	51.9%	49.4%

#### Démographie

Structure familiale des foyers allocataires (CAF 2021)

	VDR	CASE	Département 27
Couple sans enfant	5.5%	4.7%	4.5%
Famille monoparentale	21.9%	17.6%	16.9%
Famille biparentale	34.6%	42.1%	41.4%
Isolé sans enfant	38%	35.6%	37.2%

Nombre de familles allocataires et enfants (CAF 2021)

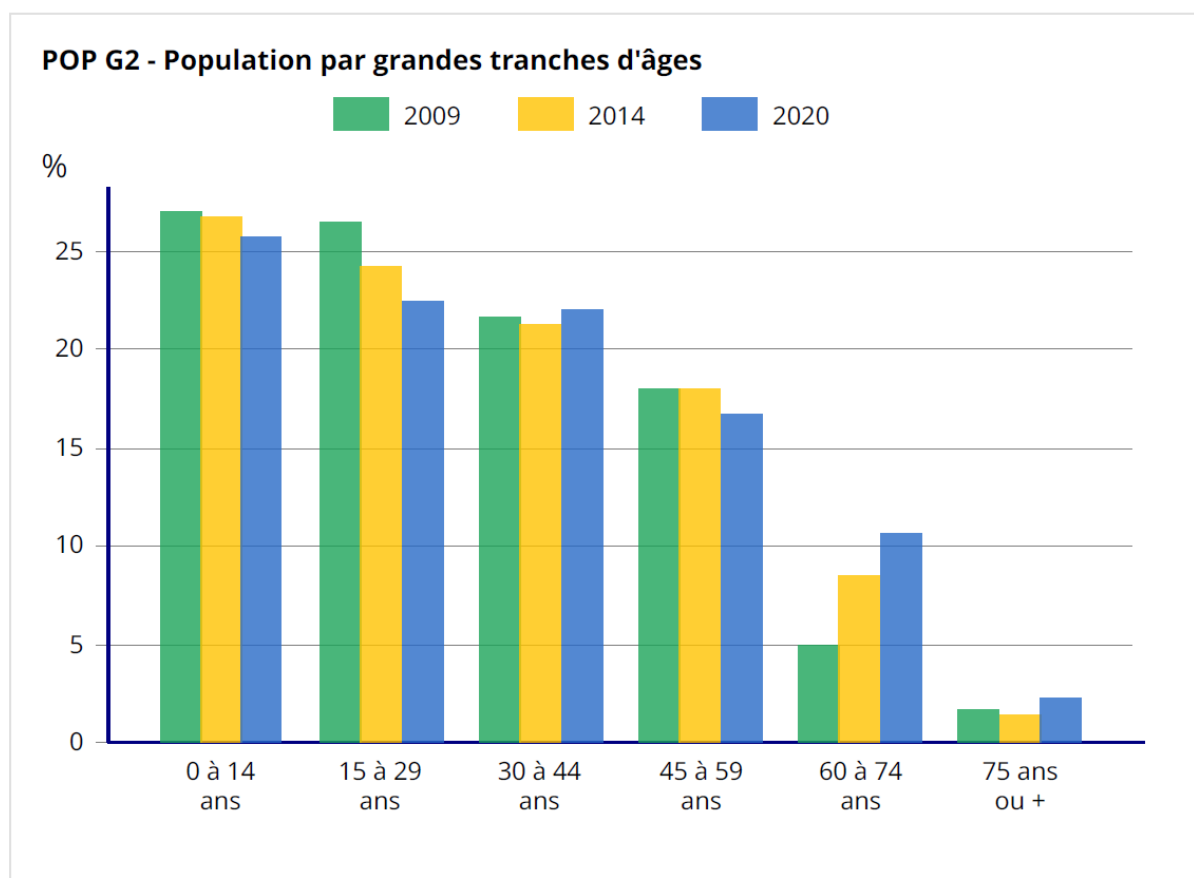
	VDR	CASE	Département 27
Familles avec 3 enfants	23.5%	17.4%	17.2%
Familles avec 4 enfants et plus	13.8%	6.2%	5.9%

Foyers allocataires et population à bas revenus (CAF 2021)

	VDR	CASE	Département 27
Part foyers allocataires à bas revenus	45.6%	32.4%	31.1%
Part des pers couvertes CAF à bas revenus	47.4%	29.1%	27.5%
Taux de bas revenus (pop° - 65 ans)	35.5%	18%	16.8%

Répartition des foyers allocataires / typologie des prestations (part des allocataires par type de prestation) (CAF 2021)

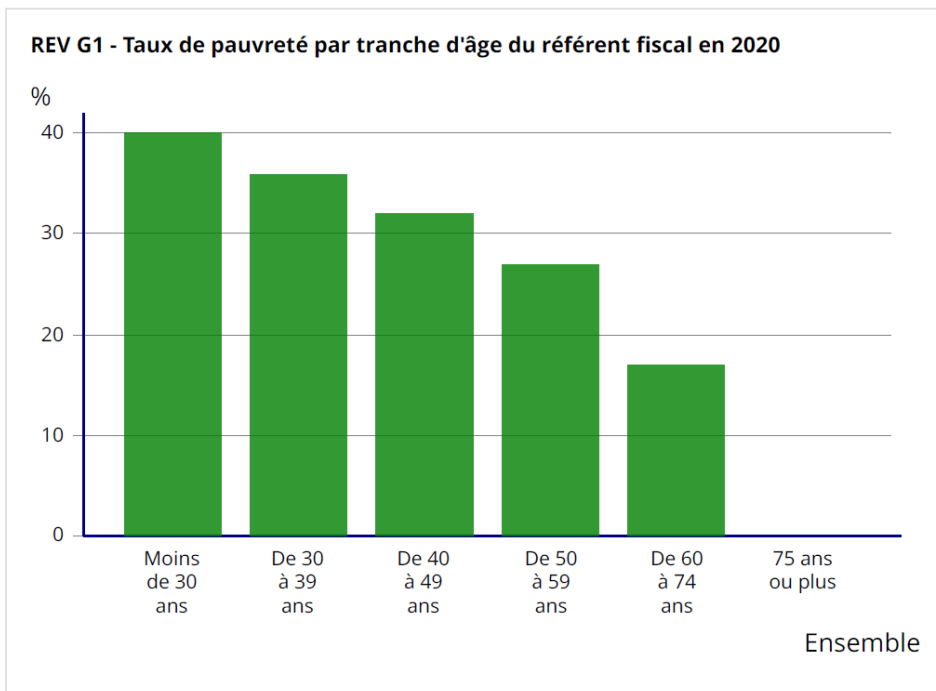
	VDR	CASE	Département 27
Prestations familiales	14.9%	31.2%	31.6%
Logement	18.1%	12.9%	12.8%
Solidarité – précarité	67.1%	55.9%	55.6%



Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

7.003 habitants, soit plus de 50% de la population, vivent au sein du QPV du centre-ville

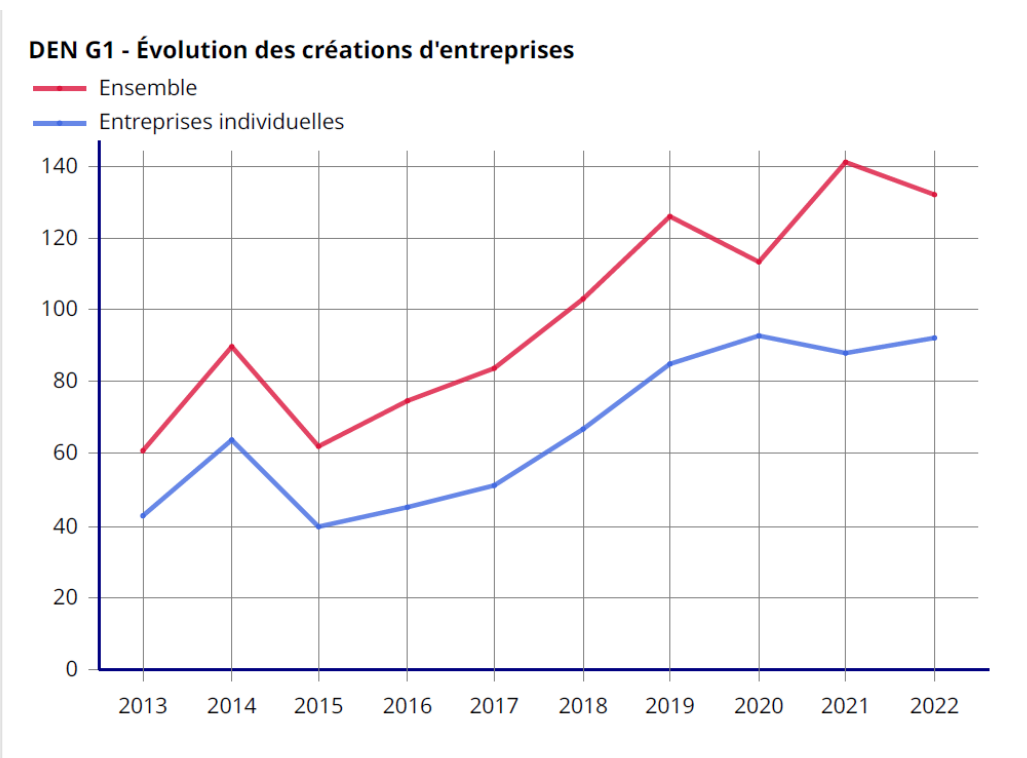
- Un territoire très jeune avec une forte proportion de moins de 29 ans même si l'on peut constater une baisse depuis quelques années. La part des 60-74 ans tend à augmenter.



Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2023.

- **Un taux de pauvreté bien plus élevé que la moyenne nationale sur le QPV mais également sur l'ensemble de la Ville.** (45,7 % de taux de pauvreté sur le QPV et 32% sur l'ensemble de la Ville (niveau bien plus élevé que la moyenne nationale située à 14 %) à mettre à jour. La part des ménages imposés s'établit à 29.2% en QPV, 40.7% sur le territoire de la commune contre 59.2% pour l'EPCI



Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Système d'information sur la démographie d'entreprises (SIDE) en géographie au 01/01/2023.

#### DEN T4 - Créations d'établissements par secteur d'activité en 2022

	Ensemble	%
<b>Ensemble</b>	<b>154</b>	<b>100,0</b>
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	10	6,5
Construction	30	19,5
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	52	33,8
Information et communication	5	3,2
Activités financières et d'assurance	4	2,6
Activités immobilières	1	0,6
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	27	17,5
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	10	6,5
Autres activités de services	15	9,7

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Système d'information sur la démographie d'entreprises (SIDE) en géographie au 01/01/2023.

#### DEN T5 - Nombre d'établissements par secteur d'activité au 31 décembre 2020

	Nombre	%
<b>Ensemble</b>	<b>844</b>	<b>100,0</b>
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	71	8,4
Construction	128	15,2
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	244	28,9
Information et communication	74	8,8
Activités financières et d'assurance	27	3,2
Activités immobilières	20	2,4
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	133	15,8
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	90	10,7
Autres activités de services	57	6,8

Champ : activités marchandes hors agriculture.

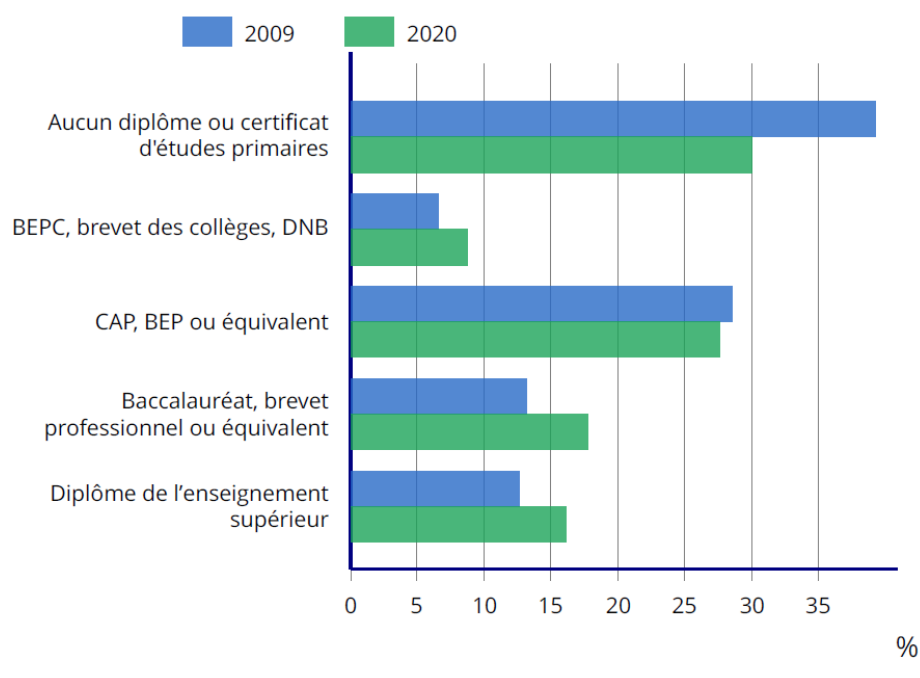
Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2022.

## POP T5 - Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle

	2009	%	2014	%	2020	%
<b>Ensemble</b>	<b>9 822</b>	<b>100,0</b>	<b>9 648</b>	<b>100,0</b>	<b>9 439</b>	<b>100,0</b>
Agriculteurs exploitants	3	0,0	0	0,0	0	0,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	143	1,5	182	1,9	157	1,7
Cadres et professions intellectuelles supérieures	326	3,3	362	3,8	353	3,7
Professions intermédiaires	943	9,6	1 016	10,5	1 115	11,8
Employés	1 684	17,1	1 757	18,2	1 720	18,2
Ouvriers	2 555	26,0	2 350	24,4	2 055	21,8
Retraités	881	9,0	1 026	10,6	1 200	12,7
Autres personnes sans activité professionnelle	3 287	33,5	2 955	30,6	2 839	30,1

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2023.

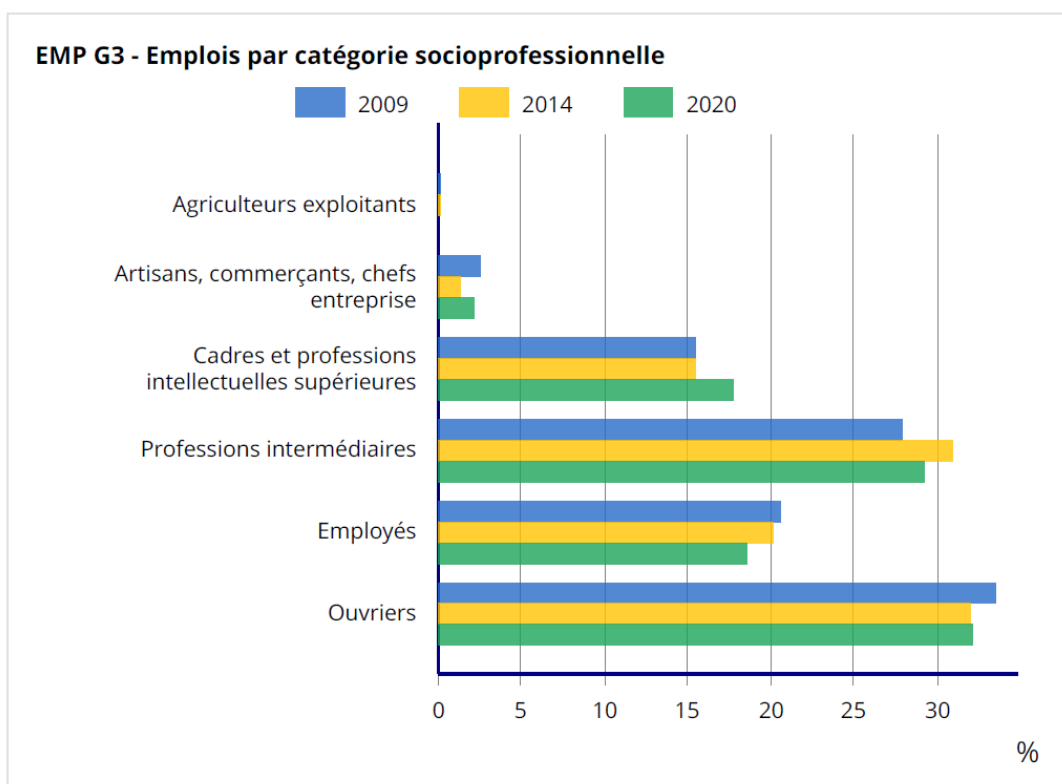
### FOR G2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus (en %)



Note : Les modalités de réponse ayant évolué au cours des enquêtes de recensement, les valeurs ne peuvent être obtenues pour le millésime 2014.

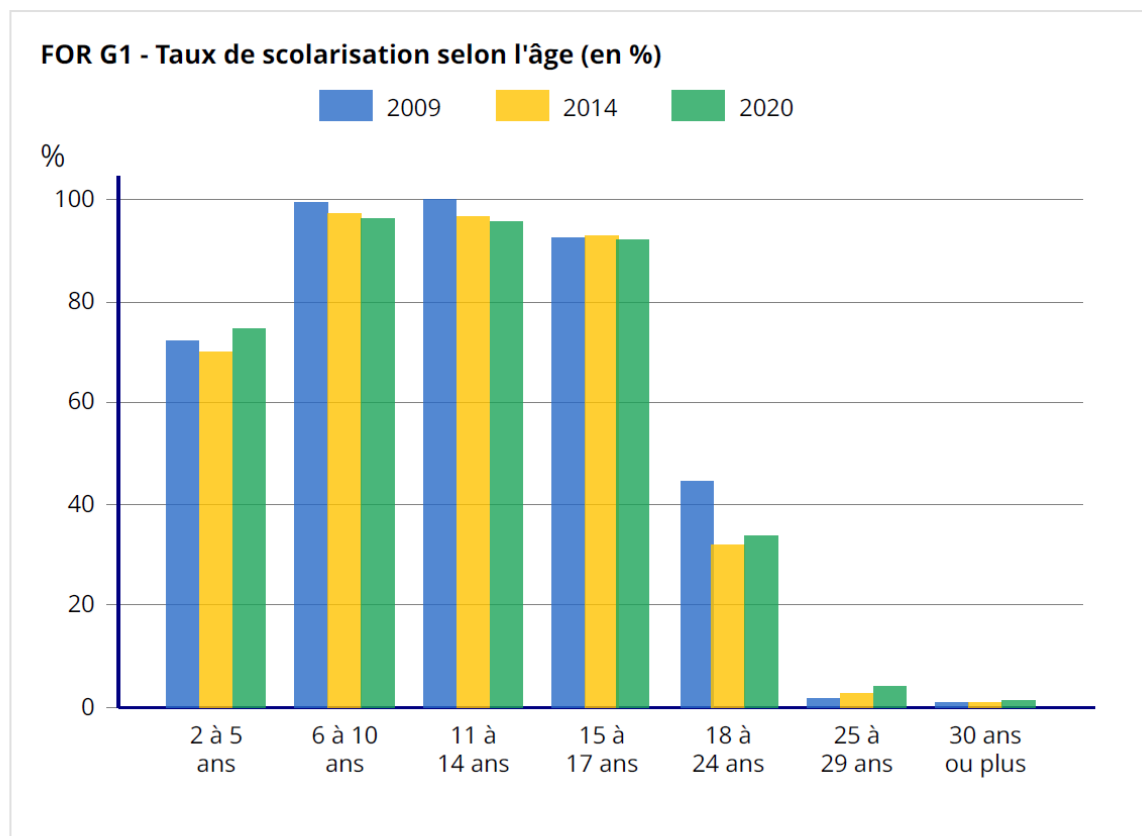
Sources : Insee, RP2009, RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.





Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations complémentaires lieu de travail, géographie au 01/01/2023.

- Une zone économique dynamique qui crée des emplois mais qui ne recrute pas assez localement, en raison notamment de l'inadéquation entre la demande d'emploi qualifiée et le manque de qualification de certains roivalois.



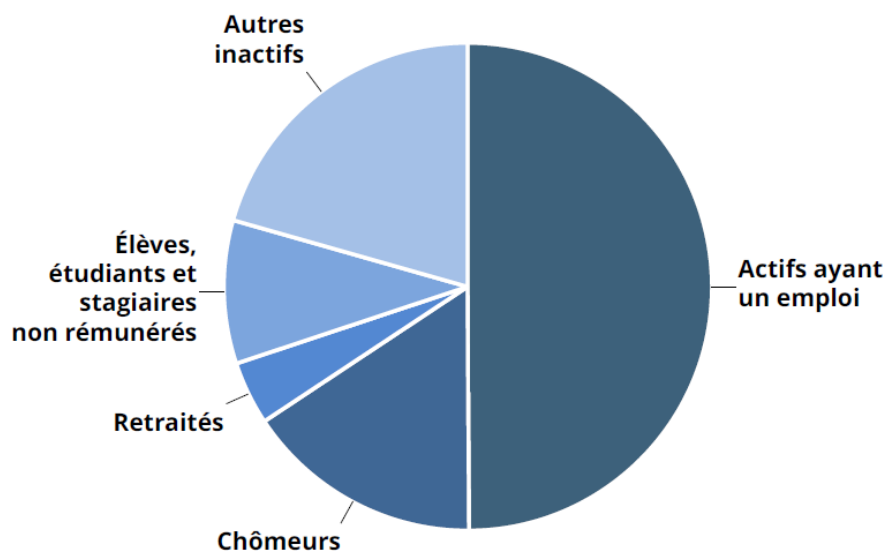
Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

## EMP T1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité

	2009	2014	2020
<b>Ensemble</b>	<b>9 312</b>	<b>8 948</b>	<b>8 432</b>
<b>Actifs en %</b>	<b>61,9</b>	<b>65,4</b>	<b>65,7</b>
Actifs ayant un emploi en %	48,3	47,5	49,9
Chômeurs en %	13,6	17,8	15,8
<b>Inactifs en %</b>	<b>38,1</b>	<b>34,6</b>	<b>34,3</b>
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	13,6	9,6	9,5
Retraités ou préretraités en %	4,4	4,7	4,2
Autres inactifs en %	20,1	20,3	20,6

sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

### EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2020

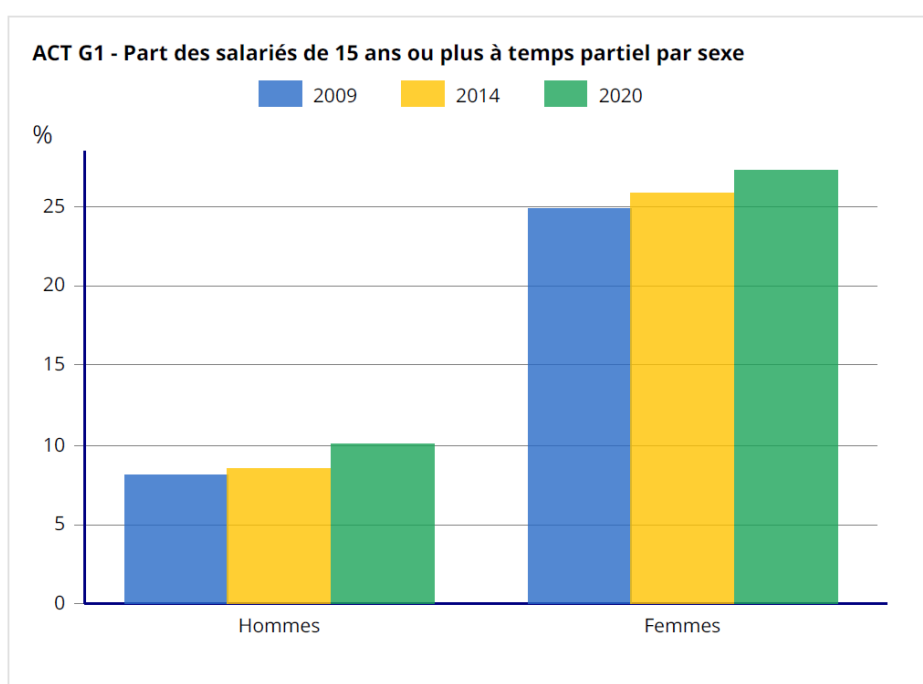


Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

## EMP T4 - Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

	2009	2014	2020
Nombre de chômeurs	1 270	1 596	1 332
Taux de chômage en %	22,0	27,3	24,1
Taux de chômage des 15 à 24 ans	37,2	45,3	36,4
Taux de chômage des 25 à 54 ans	19,4	24,2	21,5
Taux de chômage des 55 à 64 ans	9,8	21,8	23,0

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.



Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

- Des ressources précaires dues à des situations fragiles face à l'emploi. Un taux de chômage élevé, particulièrement chez les jeunes, 36.4% des 15-24 ans. Beaucoup de personnes inactives et une population peu diplômée ;

Nb allocataires	Val-de-Reuil	CASE	Département 27
AAH	562	2 347	13 913
AEEH	139	660	3 642

Au-delà de ces chiffres-clé du territoire, un diagnostic partagé avec l'ensemble des partenaires de la commune intervenant dans les champs couverts par la Ctg ont été consultés sous forme d'un questionnaire dans le cadre du renouvellement de la Ctg. L'objectif de cette démarche était de connaître les attentes des partenaires vis-à-vis de ce dispositif. 21 réponses ont été obtenues. L'ensemble de répondants sont concernés par au moins des thématiques abordées. Il est constaté une attente forte de développement du travail partenarial par la commune.

## ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale

NOM DE LA COLLECTIVITE LOCALE SIGNATAIRE : <b>COMMUNE DE VAL DE REUIL</b>	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
<b>EAJE (3)</b>	<b>Etablissements d'accueil du jeune enfant</b>
1	<u>Crèche collective « Le Pivollet »</u> - 51, voie des Chalands 27100 Val-de-Reuil (entrée à côté de l'école maternelle du Pivollet) 02.32.59.29.96 / <a href="mailto:crechepivollet@valdereuil.fr">crechepivollet@valdereuil.fr</a>
2	<u>Crèche Multi accueil « Les Noés »</u> - 5, place du Climat 27100 Val-de-Reuil 02.32.59.46.16 / <a href="mailto:crechedesnoes@valdereuil.fr">crechedesnoes@valdereuil.fr</a>
3	<u>Crèche familiale « La Ribambelle »</u> - 3, voie Garance 27100 Val-de-Reuil 02.32.59.31.86 / <a href="mailto:creche-familiale@valdereuil.fr">creche-familiale@valdereuil.fr</a>
<b>LAEP</b>	<b>Lieu d'accueil enfant-parent</b>
1	<u>LAEP « La Parent'aise »</u> situé à la Maison de l'enfance « Le Wagon » - 13, rue Septentrion 27100 Val-de-Reuil 02.32.50.93.40 / <a href="mailto:parentaise@valdereuil.fr">parentaise@valdereuil.fr</a>
<b>RPE (ex RAM)</b>	<b>Relais Petite enfance (ex Relais Assistants Maternels)</b>
1	<u>RPE</u> situé à la Maison de l'enfance « Le Wagon » - 13, rue Septentrion 27100 Val-de-Reuil 02.32.59.99.16 / <a href="mailto:maisondelenfance@valdereuil.fr">maisondelenfance@valdereuil.fr</a>
<b>ALSH (7 + 2)</b>	<b>Accueil de loisirs sans hébergement dits également Centres de loisirs ou Accueils collectifs éducatifs de mineurs (ACEM) périscolaires et extrascolaires</b>
Accueil primaire Périscolaire	<u>ALSH « Coluche »</u> – 1, allée du Faon 27100 Val-de-Reuil 02.32.59.61.22 / 06.60.58.43.75 / <a href="mailto:cicoluche@valdereuil.fr">cicoluche@valdereuil.fr</a>
Accueil primaire Périscolaire	<u>ALSH « Les Dominos »</u> – 4, rue du Lierre 27100 Val-de-Reuil (entrée par la voie de la Ferme) 02.32.59.38.56 / 06.60.58.30.81 / <a href="mailto:cldominos@valdereuil.fr">cldominos@valdereuil.fr</a>
Accueil primaire Périscolaire (Extrascolaire également envisagé)	<u>ALSH « Les Cerfs-Volants »</u> – 34, rue du Pas des Heures 27100 Val-de-Reuil (entrée : 2, Jeune Rue par la route des Lacs) – <i>Attention ! Modification de l'adresse à venir dès l'ouverture du nouveau groupe scolaire et périscolaire Victor Hugo (2024)</i> 02.32.59.32.72 / 06.60.58.63.73 / <a href="mailto:clcerfsvolants@valdereuil.fr">clcerfsvolants@valdereuil.fr</a>
Accueil primaire Péri / Extrascolaire	<u>ALSH « Le Pivollet »</u> - 7, passage des Turbulents 27100 Val-de-Reuil (entrée : 55, voie des Chalands comme l'école élémentaire du Pivollet) 02.32.59.38.07 / 06.60.58.16.53 / <a href="mailto:clpivollet@valdereuil.fr">clpivollet@valdereuil.fr</a>
Accueil primaire Péri / Extrascolaire	<u>ALSH « Les Cèllets Rouges »</u> rattaché au GS « Louise Michel » - 36, voie Marmaille 27100 Val-de-Reuil (accueil situé à côté de l'école « Louise Michel ») 02.32.25.36.81 / 06.60.59.78.95 / <a href="mailto:cloilletrouges@valdereuil.fr">cloilletrouges@valdereuil.fr</a>
Accueil primaire Péri / Extrascolaire	<u>ALSH « La Voie Blanche »</u> rattaché au GS « Jean Moulin » - 40, voie Frédégonde 27100 Val-de-Reuil (accueil situé à côté de l'école « Jean Moulin ») 02.32.61.03.63 / 06.60.60.95.56 / <a href="mailto:clvoieblanche@valdereuil.fr">clvoieblanche@valdereuil.fr</a>

Accueil primaire Péri / Extrascolaire	ALSH « La Trésorerie » rattaché au GS « Léon Blum » - Clos de la Trésorerie 27100 Val-de-Reuil (entrée par la route des sablons comme le groupe scolaire Léon Blum) 02.32.59.27.78 / 06.60.60.34.19 / <a href="mailto:cltresorerie@valdereuil.fr">cltresorerie@valdereuil.fr</a>
Accueil Ados 11-14 ans	Accueil « L'Éléphant » – 2, rue du Lièvre 27100 Val-de-Reuil (stationnement possible sur la chaussée de Léry) - <i>Attention ! Modification de l'adresse à venir après travaux et déménagement envisagé</i> 02.32.25.24.75 / 06.88.09.55.44 / <a href="mailto:clephant@valdereuil.fr">clephant@valdereuil.fr</a>
Accueil Ados 15-18 ans	Accueil La « Ferme des Jeunes » - 5 Voie Verte, 27100 Val-de-Reuil <i>Attention ! Modification de l'adresse à venir après travaux et déménagement envisagé</i> 02.32.09.51.31 / 06.88.09.55.54 / <a href="mailto:fjeunes@valdereuil.fr">fjeunes@valdereuil.fr</a>
<b>FJT (Foyer de jeunes travailleurs)</b>	FJT situé à la Résidence « L'Espagnes » - 28, allée des Sages 27100 Val-de-Reuil 02 32 59 58 00 / <a href="mailto:espagnes@valdereuil.fr">espagnes@valdereuil.fr</a>
<b>Ludothèque</b>	136, rue Grande 27100 Val-de-Reuil <i>Mise à disposition à titre gratuit des locaux pour l'Espace de vie sociale (EVS) « La Semaine des 4 Jeudis » (Ls4j)</i> <a href="mailto:contact@ls4j.fr">contact@ls4j.fr</a>
<b>Epicerie sociale</b>	80, rue grande - Place aux jeunes - 27100 Val-de-Reuil <i>Mise à disposition à titre gratuit des locaux pour l'association EPIREUIL (démarche d'agrément EVS en cours)</i>
TYPE DE SERVICE CONVENTIONNÉ	NOM ET ADRESSE
<b>Opérations Formations BAFA/BAFD et Séjours</b>	Adresse postale : Mairie - BP 604 - 27106 VAL-DE-REUIL Cedex 02 32 09 51 51 / <a href="mailto:mairie@valdereuil.fr">mairie@valdereuil.fr</a>
<b>Opérations TAP et Plan Mercredi</b>	Adresse postale : Mairie - BP 604 - 27106 VAL-DE-REUIL Cedex 02 32 09 51 51 / <a href="mailto:mairie@valdereuil.fr">mairie@valdereuil.fr</a>
<b>Opération CLAS</b>	CCAS - Adresse postale : Mairie - BP 604 - 27106 VAL-DE-REUIL Cedex 02 32 09 51 51 / <a href="mailto:mairie@valdereuil.fr">mairie@valdereuil.fr</a>
<b>Autres opérations ou dispositifs</b>	

## ANNEXE 3 – Plan d’actions 2024-2025 - Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés

Les moyens financiers demeurent garants de l’opérationnalité et de l’ambition d’une politique éducative, sociale, globale, partenariale et durable.

La ville de Val-de-Reuil a toujours développé une politique ambitieuse pour accompagner ses habitants pour faire face aux difficultés tant au niveau éducatif, social, sanitaire...

La CTG s’appuie sur une ambition éducative volontaire, forte et partagée visant à **mobiliser toutes les ressources du territoire avec en premier lieu les services et structures d’accueil Petite enfance (PE) et Enfance-Jeunesse (EJ) préexistants sur le territoire.**

### Plan de financement annuel des structures d’accueil communales

Les contributions prévisionnelles des acteurs pour l’année 2023 sont présentées dans le tableau ci-dessous. Sont inclus dans la participation de la CAF les prestations de service (PS) et le bonus de territoire.

Structures */secteur d’activité	Public **	Ville	CAF	Etat	Familles	TOTAL
Lieu d’accueil enf-par (LAEP)	0-6 ans + P/AM	54 677,66 €	21 422,34 €	0,00 €	0,00 €	76 100,00 €
Relais Petite enfance (RPE)	0-6 ans + P/AM	30 500,25 €	93 214,84 €	6 590,29 €	0,00 €	130 305,38 €
<b>Sous-total LAEP-RPE</b>	0-6 ans + P/AM	85 177,91 €	114 637,18 €	6 590,29 €	0,00 €	206 405,38 €
Crèche familiale	0-3 ans	154 040,88 €	348 309,13 €	674,41 €	89 000,00 €	592 024,42 €
Crèche Les Noés	0-3 ans	245 627,37 €	272 128,90 €	6 590,29 €	46 000,00 €	570 346,56 €
Crèche Le Pivollet	0-3 ans	286 353,58 €	518 294,58 €	10 000,00 €	98 000,00 €	912 648,16 €
<b>Sous-total 3 EAJE</b>	0-3 ans	686 021,83 €	1 138 732,61 €	17 264,70 €	233 000,00 €	2 075 019,14 €
<b>Total Petite enfance (PE)</b>	0-3 ans + P/AM	771 199,74 €	1 253 369,79 €	23 854,99 €	233 000,00 €	2 281 424,52 €
		<b>34%</b>	<b>55%</b>	<b>1%</b>	<b>10%</b>	

Structures *	Public **	Ville	CAF	Etat	Familles	TOTAL
7 AL Périscolaires	3-10 ans	1 194 881,10 €	319 306,00 €	212 064,90 €	413 874,00 €	2 140 126,00 €
4 AL Extrascolaires	3-10 ans	475 263,36 €	70 216,81 €	13 688,37 €	72 822,33 €	631 990,87 €
<b>Sous-total 7 AL Primaires</b>	3-10 ans	1 670 144,46 €	389 522,81 €	225 753,27 €	486 696,33 €	2 772 116,87 €
<b>Sous-total 2 AL Ado-Jeunes</b>	11-18 ans	348 954,49 €	53 980,75 €	0,00 €	3 286,67 €	406 221,91 €
<b>Total Enfance-Jeunesse (EJ)</b>	3-18 ans	2 019 098,95 €	443 503,56 €	225 753,27 €	489 983,00 €	3 178 338,78 €
		64%	14%	7%	15%	
<b>Total général PE+EJ</b>	<b>0-18 ans + P/AM *</b>	<b>2 790 298,69 €</b>	<b>1 696 873,35 €</b>	<b>249 608,26 €</b>	<b>722 983,00 €</b>	<b>5 459 763,30 €</b>
		51%	31%	5%	13%	
Foyer de jeunes travailleurs	18-30 ans	411 682,00 €	33 097,00 €		70 919,00 €	515 698,00 €
<b>Total Action sociale FJT</b>		<b>80%</b>	<b>6%</b>		<b>14%</b>	

(\* ) LAEP = Lieu d'accueil enfant-parent « La Parent'aise » et RPE = Relais Petite enfance (ex Relais Assistants Maternels) situés à la Maison de l'enfance « Le Wagon »

EAJE = 3 Etablissements d'accueil du jeune enfant dits crèches

AL Péri = 7 Accueils de loisirs périscolaires primaires La Voie Blanche, Les Cerfs-volants, Le Piviolet, Les Dominos, Les Œillets Rouges, Coluche et La Trésorerie

AL Extra = 4 Accueils de loisirs extrascolaires primaires

AL Ados = 2 Accueils Jeunes L'Eléphant et La Ferme des Jeunes

(\*\*) P+AM = Parents + Assistantes maternelles

### Rappel des opérations cofinancées par la CAF en 2022 – 2023

Aides Caf obtenues	Nature		Destin > Services	Destination > Structures ou titre	Gestion (suivi)	Nature des opérations cofinancées par la CAF (hors Cof structures)	N° dossier / Date notif CAF	Echéance (fin)	A reconduire et/ou à ajuster en 2024 + 2025 (cf. fiches projets)
258 000,00 €	Subv	Invest	Scol + EJ + R	Futur GS VH avec ALSH CV	CT - Ville - MPT - Fin	Travaux d'aménagement Alsh Cerfs-Volants rattaché au futur GS V Hugo	202000178 Convention d'autorisation de programme avec annexes	durée 10 ans	Oui, voir ci-dessous (projets aménagement espaces d'accueil parents) + autres travaux prévus déménagements ALSH (nouveaux lieux dédiés / politique 11-25 ans) + places d'accueil de jeunes enfants
172 000,00 €	PTZ				CT - Ville - MPT - Fin				
14 454,90 €	Subv	Invest	PE	EAJE Le Pivollet	CT - Ville - MPT - Fin	FM Climatisation	202100190		Oui, voir ci-dessous (projet PE1 Installation Stores de protection solaire / EAJE Pivollet)
10 600,00 €	Subv	Invest	PE	3 EAJE + LAEP + RPE	CT - Ville - MPT - Fin	Equipements informatiques (PC portables)	202100191	31/12/2023	
26 200,00 €	Subv	Invest	EJ	9 ALSH	CT - Ville - MPT - Fin	Equipements informatiques (PC fixes)	202100055	31/12/2023	
10 900,00 €	Subv	Invest	PE + EJ + ASS	9 ALSH + EAJE Piv + FJT	CT - Ville - MPT - Fin	Aide complémentaire pour l'équipement informatique et l'actualisation des systèmes de gestion EAJE (borne Piv) ALSH (tablettes pointage) et FJT	202300166 Notif 11-07-2023	31/12/2025	Oui, voir ci-dessous (projet FJT)
1 623,86 €	Subv	Invest	PE	EAJE Les Noés	CT - Ville - MPT - Fin	Aide complémentaire pour l'équipement informatique et l'actualisation des systèmes de gestion (borne de pointage jeunes enfants Les Noés)			



5 700,00 €	Subv	Invest	PE + EJ + ASS	EAJE et ALSH	CT - Ville - MPT - Fin	Actualisation des systèmes de gestion - Portail famille	202200038		
	Subv	Fonct	Scol SE + ASS	CCAS (CLAS)	EPC - CCAS - MPT - Fin	Contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas)	Convention CLAS 2022/2023	31/08/2023	Oui, voir ci-dessous (projet développement CLAS du CP à la Terminale (Lycée))
3 296,10 €	Subv	Fonct	EJ	ALSH (BAFA/BAFD)	CT - Ville - MPT - Fin	Formations 10 personnes (jeunes lycéens ou agents communaux) > 329,61€ par pers	Cof BAFA - Séjours	31/12/2023	Oui, voir ci-dessous (projet EJ)
7 800,00 €	Subv	Fonct	PE + EJ	EAJE et ALSH (Portail AxelNet)	CT - Ville - MPT - Fin	Formations des agents communaux			
2 800,00 €	Subv	Fonct	PE + EJ + ASS	EAJE et ALSH (Portail AxelNet)	CT - Ville - MPT - Fin	Formations supplémentaires pour les agents communaux			
4 800,00 €	Subv	Fonct	Scol SE + ASS	CCAS (Projet temps libre familial	EPC - CCAS - MPT - Fin	Actions de parentalité			Oui, voir ci-dessous (projet de développement d'actions, association parents)
3 000,00 €	Subv	Fonct	Scol SE + ASS	2022 + 2023)	EPC - CCAS - MPT - Fin	Dispositif vacances en famille			Oui, voir projet ci-dessous
4 000,00 €	Subv	Fonct	EJ	FDJ (Projet Temps libre famille Jeunesse 2022)	CT - Ville - MPT - Fin	FPT Axe 6 - Vendanges	202200145		Oui, voir ci-dessous (projet EJ)
	Subv	Fonct	EJ	Séjours collectifs	CT - Ville - MPT - Fin	Départs en vacances		31/12/2023	Oui, voir ci-dessous (projet EJ)

CT = Collectivité territoriale  
 EPC = Etablissement public communal  
 CCAS = Centre Communal d'Action Sociale  
 FJT = Foyer de jeunes travailleurs de la résidence Espages  
 ALSH = Accueil de loisirs sans hébergement  
 EJ = Enfance Jeunesse  
 EVS = Espace de vie sociale (\* ou démarche d'agrément en cours)  
 Ls4j = La Semaine des 4 Jeudis (association)  
 Cof = Convention d'objectifs et de financement Ville/Caf  
 RU = Renouvellement urbain  
 RH = Ressources humaines

EAJE = Etablissements d'accueil du jeune enfant  
 RPE = Relais Petite enfance  
 LAEP = Lieu d'accueil enfant-parent  
 PE = Petite enfance  
 FDJ = Ferme des Jeunes  
 MPT = Missions prospectives et transversales  
 ASS = Action sociale et solidaire  
 Scol = Scolaire / SE = Socio-éducatif  
 R = Restauration  
 Inf = Informatique  
 Num = Numérique

### **Synthèse des opérations soutenues financièrement par la CAF (hors Cof structures)**

Type aides financières	Nom de l'opération	Montants
Subventions <b>Investissement</b>	Travaux d'aménagement Alsh Cerfs-Volants rattaché au futur GS V Hugo	258 000,00 €
	FM Climatisation EAJE Pivollet	14 454,90 €
	Equipements informatiques Structures PE	10 600,00 €
	Equipements informatiques ALSH	26 200,00 €
	Equipements informatiques et systèmes de gestion EAJE (borne Piv) ALSH (tablettes pointage) et FJT	10 900,00 €
	Aide complémentaire pour équipements informatiques et systèmes de gestion (borne pointage jeunes enfants Noés)	1 623,86 €
	Systèmes de gestion - Portail famille - EAJE et ALSH	5 700,00 €
	<b>Total aides Caf en INVESTISSEMENT</b>	<b>327 478,76 €</b>
<b>PTZ Investissement</b>	<b>Prêt à taux zéro Caf - Travaux d'aménagement Alsh Cerfs-Volants rattaché au futur GS V Hugo</b>	<b>172 000,00 €</b>
Subventions <b>Fonctionnement</b>	Contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas)	17 247,67 €
	Actions de parentalité	4 800,00 €
	Dispositif vacances en famille	3 000,00 €
	Formations BAFA/BAFD 10 personnes (jeunes lycéens ou agents)	3 296,10 €
	Formations des agents EAJE et ALSH Portail AxelNet	7 800,00 €
	Formations supplémentaires pour les agents Portail AxelNet	2 800,00 €
	Projet Temps libre famille Jeunesse - Vendanges	4 000,00 €
	<b>Total aides Caf en FONCTIONNEMENT</b>	<b>42 943,77 €</b>

## Projets de développement ou de reconduction d'actions prévues par les services en 2024 - 2025

N° Fiche	Secteur d'activité Services	Actions reconduites avec éventuels ajustements prévus ou nouvelles (N) à engager en 2024 - 2025	Nouvelle action (N)	N°BP	Nature Dépenses	Estimation Coût total (devis)		Subv Caf demandée
						HT	TTC	
MT1a	Petite enfance	Achat et installation de matériel (puériculture, motricité...) dans les structures petite enfance (3 EAJE + LAEP + RPE) et de stores de protection solaire (EAJE Le Pivollet)	N	MT1b	Invest	25 911,00 €	28 790,00 €	18 425,60 €
MT2a	Action sociale et solidaire - FJT	Achat de matériel - Ameublement des logements (FJT)	N	MT2b	Invest	50 000,00 €		40 000,00 €
MT3a		Achat d'équipements informatiques EPN (FJT)	N	MT3b	Invest	10 000,00 €		8 000,00 €
		Animation d'un espace public numérique (FJT)	N	MT3c	Fonct.		11 000,00 €	4 000,00 €
MT4a	Réussite éducative & parentalité (RE&P)	Achat d'équipements informatiques pour le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas) avec développement (du CP à la Terminale - CLAS Lycée)		MT4b	Invest	5 000,00 €	6 000,00 €	4 000,00 €
		Fonctionnement du Contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas) avec développement (du CP à la Terminale - CLAS Lycée)		MT4c	Fonct.		71 800,00 €	22 944,00 €
MT5a		Actions de parentalité (café des parents, quinzaine bien-être...) avec augmentation du nombre d'opérations projetées		MT5b	Fonct.		40 000,00 €	8 000,00 €
MT6a		Dispositif vacances en famille		MT6b	Fonct.		11 800,00 €	3 000,00 €
MT7a		Maison des parents (avec nouvelles actions parentalité)		N	MT7b	Invest	A préciser ultérieurement	
	MT7c				Fonct.		A préciser ultérieurement	A préciser ultérieurement

MT8a	Enfance Jeunesse Emploi	Soutien aux temps d'ateliers périscolaires (TAP) et aux activités du plan Mercredi des accueils de loisirs		MT8b	Fonct.		450 000,00 €	65 000,00 €
MT9a		Formations BAFA – BAFD 10 personnes (jeunes lycéens + agents communaux)		MT9b	Fonct.		19 500,00 €	8 000,00 €
MT10a		Séjours - Départs en vacances		MT10b	Fonct.		104 895,00 €	20 000,00 €
MT11a		FPT Axe 6 – Vendanges - Maraîchez-vous		MT11b	Fonct.		16 000,00 €	4 000,00 €
MT12a		Permis citoyen		MT12b	Fonct.		55 500,00 €	10 000,00 €
MT13a		Travaux liés aux déménagements envisagés (nouveaux lieux dédiés avec Structure Info Jeunes (PIJ)... / Renouvellement politique Accueils 11-25 ans	N	MT13b	Invest	A préciser ultérieurement		A préciser ultérieurement
				MT13c	Fonct.		322 500,00 €	100 000,00 €
MT14c	Opération "Nation et Créations"	N	MT14c	Fonct.		71 500,00 €	10 000,00 €	
MT15a	Numérique (EPN - Cyber base)	Vers une autonomie numérique - EPN Cyber-base	N	MT15b	Invest	20 882,80 €		16 706,24 €
				MT15c	Fonct.		6 000,00 €	2 500,00 €
MT16a	Missions prospectives et transversales (MPT) MPT (Places d'accueil JE)	Organisation des Jardins d'été		MT16b	Fonct.		188 450,00 €	20 000,00 €
MT17a		1 ETP Chargé de coopération CTG Ingénierie - Pilotage / coordination > Aide annuelle 24.000€	N	MT17b	Fonct.		55 000,00 €	24 000,00 €
MT18a		Développement de places d'accueil du jeune enfant sur le territoire pour lutter contre les inégalités	N	MT18b	Invest	A préciser ultérieurement		A préciser ultérieurement
				<b>Total provisoire :</b>		<b>111 793,80 €</b>	<b>1 458 735,00 €</b>	<b>388 575,84 €</b>

Chaque action fait l'objet d'une présentation détaillée suivant un modèle de fiche Projet repris ci-après.

Toutes les fiches complétées selon les besoins identifiés par les services ainsi que les budgets prévisionnels sont disponibles auprès du service MPT.

En fonction de l'évolution des besoins identifiés conjointement, la CTG pourra faire l'objet d'avenants modifiant le plan d'actions.



## FICHE-PROJET

**Intitulé du projet :** .....

### 1) Gestionnaire du projet

<b>Porteur du projet</b>	<input type="checkbox"/> Ville de Val-de-Reuil	<input type="checkbox"/> Centre communal d'action sociale (CCAS)
	Collectivité territoriale	Etablissement public administratif
<b>Représentant légal :</b> M. Marc-Antoine JAMET	Maire de Val-de-Reuil	Président du Conseil d'Administration (CA) du CCAS
<b>Administration municipale</b>	Siège : Mairie - 70, Rue Grande 27100 VAL-DE-REUIL Adresse postale : BP 604 - 27106 VAL-DE-REUIL Cedex	
	Coordonnées tél. standard : 02 32 09 51 51 / E-mail : <a href="mailto:mairie@valdereuil.fr">mairie@valdereuil.fr</a> Site Internet : <a href="http://www.valdereuil.fr">www.valdereuil.fr</a>	
<b>Pilotage du projet</b> <b>Contact Référent de l'action</b>	<b>Nom :</b> <b>Coordonnées :</b>	

### 2) Présentation du projet

<b>Axe(s) thématique(s) de la convention territoriale globale (CTG)</b>	<input type="checkbox"/> Petite enfance <input type="checkbox"/> Accompt parentalité <input type="checkbox"/> Enfance – Jeunesse <input type="checkbox"/> Logement - Cadre de vie <input type="checkbox"/> Accès aux droits et services – Inclusion <input type="checkbox"/> Animation de la vie sociale <input type="checkbox"/> Autre (à préciser) :
<b>Domaine d'activité</b>	
<b>Dispositifs éventuels</b>	<input type="checkbox"/> CLAS <input type="checkbox"/> Plan Mercredi <input type="checkbox"/> Autre (à préciser) :
<b>Constats / diagnostic des besoins repérés / Contexte</b>	
<b>Objectif(s) stratégique(s)</b>	Selon impacts attendus du projet et mesurables à moyen et/ou long terme (temps d'évaluation accordé à préciser)
<b>Objectif(s) opérationnel(s)</b>	Selon finalité (résultats attendus concrets et mesurables à court terme)
<b>Informations sur l'opération</b>	
<b>Public ciblé concerné</b>	<input type="checkbox"/> 0-3 ans <input type="checkbox"/> 3-6 ans <input type="checkbox"/> 6-11 ans <input type="checkbox"/> 11-14 ans <input type="checkbox"/> 14-17 ans <input type="checkbox"/> 16-25 ans <input type="checkbox"/> Autre (à préciser) : Quartier(s), lieux de résidence, caractéristiques sociales, F/G – F/H...
<b>Temps de l'enfant</b>	<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Périscolaire <input type="checkbox"/> Extrascolaire
<b>Récurrence / Pérennité de l'action</b>	Dates de dernière(s) mise(s) en œuvre : ..... (rappeler dans ce cas les éléments de bilan précisant les écarts constatés entre les attendus et les résultats obtenus ou joindre l'évaluation de l'action passée) <input type="checkbox"/> Action nouvelle <input type="checkbox"/> Reconduction envisagée les années suivantes
<b>Durée / Dates de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Ponctuelle <input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> Pluriannuelle <input type="checkbox"/> Année(s) civile(s) ..... <input type="checkbox"/> Année(s) scolaire(s) ..... / ..... <input type="checkbox"/> Période(s) scolaire(s) <input type="checkbox"/> Vacances scolaires : ..... Début : ..... Fin : .....

<b>Lieux de déroulement</b>	
<b>Partenariat et co-construction du projet</b>	<input type="checkbox"/> Jeunes <input type="checkbox"/> Parents <input type="checkbox"/> Professionnels <input type="checkbox"/> Bénévoles <input type="checkbox"/> Autres <i>cohérence et complémentarité au regard de l'offre existante</i>
<b>Autres informations complémentaires</b>	Indiquer les références / liens pour accéder aux documents disponibles sur le serveur informatique

### **3) Déroulement prévu de l'action**

Ordre N°	Tâche	Description	Points de vigilance	Délais / Echéances / Etapes	Responsable	Document outil associé
1						
2						
3						

*En cas de reconduction, préciser les corrections ou améliorations apportées au regard du bilan réalisé*

### **4) Budget(s) prévisionnel(s)**

<b>Fonctionnement</b>	Montant total :	Subvention Caf sollicitée :
<b>Investissement</b>	Montant total :	Subvention Caf sollicitée :

*Documents complets à annexer devant préciser toutes les dépenses prévues et les recettes (financements attendus et contributions en nature (soutien financier, logistique, technique, bénévolat...))*

### **5) Evaluation / Résultats au regard des objectifs / Analyse de la performance**

<b>Indicateurs quantitatifs de réalisation</b>	Bénéficiaires : Journées, séances... : Participants différents sur l'opération, par séance, jour... : Autres (à préciser) : <i>Indiquer à chaque fois les nombres d'enfants/jeunes (catégorie d'âge à préciser), de parents, de professionnels, de bénévoles... prévus et réels enregistrés dans le bilan d'action passée si reconduction</i>
<b>Indicateurs qualitatifs de résultats et d'impact</b>	Diversité des publics : ..... Filles / ... Garçons / ... Femmes / ... Hommes Lieu de résidence des publics : ..... Val-de-Reuil / ..... Extérieur VDR Autres (à préciser) :
<b>Indicateurs de performance</b>	Efficacité (résultats conformes aux objectifs) : Pertinence (moyens adaptés aux objectifs) : Efficience (moyens économes pour le résultat) :
<b>Intérêt général / Utilité sociale...</b>	Rapport Nombre de bénéficiaires / Coût total d'opération

Date d'approbation du responsable du service  
.....

Nom – prénom :

Date d'enregistrement par le service Missions prospectives et transversales (SMPT)

Nom – prénom :

Date de validation :  
/ /

Visa du DGS

### COMITE DE PILOTAGE CTG

#### **1. Composition :**

- Maire ou son représentant
- Directeur de la CAF 27 ou son représentant
- Représentant du conseil départemental
- Représentant de l'Education nationale
- Représentant de la mission locale
- Représentant de l'ARS
- Chargé de coopération Ctg
- Services municipaux (petite enfance, enfance jeunesse ...)

Le comité de pilotage sera co-piloté par la CAF et la commune

#### **2. Rôle**

- Assurer le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribuer à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veiller à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porter une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

#### **3. Réunion**

A minima une fois par an

### COMITE TECHNIQUE CTG

#### **1. Composition :**

- Elus référents
- CAF
- Chargé de coopération Ctg
- Les référents des fiches-actions
- Partenaires de territoire sur les questions entrant dans le champ de compétence de la CAF)

#### **2. Rôle**

- Assure le suivi de l'avancée des fiches actions
- Permettre l'émergence d'actions et de projets communs dans ces différents champs ;
- Créer des lieux d'échanges entre les acteurs ;
- Veiller à la cohérence des actions en lien aux valeurs et aux orientations conduites ;
- Assurer la communication et la lisibilité des actions et d'en valoriser les initiatives ;
- Coordonner les différents groupes de travail mis en place autour des thématiques choisies.

#### **3. Réunions**

A minima deux fois par an

## GROUPES DE TRAVAIL THEMATIQUES CTG

### **1. Composition**

- 1 élu référent
- Professionnels
- Partenaires du territoire en fonction de la thématique traitée

### **2. Rôle**

- Mise en place d'actions et de projets en lien avec la thématique du groupe de travail

### **3. Réunions**

- En fonction des actions à mettre en place

## COORDINATION ET ÉVALUATION CTG

Un chargé de coopération Ctg doit être nommé.

En lien avec les objectifs fixés, la commune et la CAF s'accordent sur le profil de poste et le temps de travail nécessaire.

### **Son rôle :**

À la fois maître d'œuvre de la CTG et coordinateur des actions impulsées, il crée le lien avec l'ensemble des partenaires.

Pour cela :

- Il participe au comité de pilotage. Il prépare les propositions d'actions et présente les bilans annuels ;
- Il gère les commissions thématiques, instance fonctionnelle partenariale ;
- Il élabore le diagnostic partagé en liaison avec le référent CAF ;
- Il suit et coordonne les différents chantiers mis en place ;
- Il met en œuvre une veille continue et partagée des besoins, évolutions permettant d'inscrire durablement le territoire dans une démarche d'adaptation et d'innovation sociale.
- Il conduit l'évaluation de la CTG.



## Référentiel d'emploi – Chargé(e) de coopération Ctg

<b>Définition</b>	<p><b>Met en œuvre les orientations stratégiques de la collectivité locale en matière de développement et de redynamisation d'un territoire.</b> Sur un mode partenarial et selon plusieurs thématiques d'intervention possibles, il participe au pilotage et la contractualisation des projets en coordonnant les différentes interventions de politiques publiques mises en œuvre dans le cadre du projet de territoire. Il propose des éléments d'arbitrage et accompagne les prises de décision en partageant l'information en continu et en mobilisant des expertises externes. L'enjeu de son poste réside dans le renforcement de la fluidité de l'ensemble de la chaîne de responsabilité : celle-ci doit concilier priorité politique et prise en compte des enjeux locaux. Elle s'appuie sur une dynamique « descendante » : pour tenir compte des orientations stratégiques, des leviers et contraintes budgétaires et des impératifs opérationnels ; et sur une dynamique « ascendante » : pour construire des dispositifs adaptés aux besoins et aux spécificités locales et accompagner l'innovation sociale.</p>
<b>Contexte</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Évolution des politiques publiques, des missions de service public et des modes sociétaux</b> : plan de cohésion sociale, principes du développement durable et de démocratie locale, politiques d'emploi, d'aménagement, d'économie solidaire, d'habitat, etc.</li> <li>▪ <b>Mutations institutionnelles, développement de l'intercommunalité et recomposition des territoires et de leur articulation</b> : évolution de la représentation de l'État en territoire (développement des agences nationales, etc.), processus de décentralisation et renforcement de l'échelon régional et local. Développement de l'intercommunalité et des logiques de coopération</li> <li>▪ <b>Développement des démarches de pilotage, de contractualisation et d'appui aux territoires</b> : Déclinaisons opérationnelles des orientations stratégiques définies dans le cadre du Sdsf dans les conventions territoriales globales (Ctg), contrats territoriaux, contrats urbains de cohésion sociale, contrats d'agglomération), développement des modes de concertation des dispositifs partenariaux et contractualisés, des appels à projet, évolution des outils de la gouvernance locale et de la promotion du territoire (SEM, SPL, GECT, agences de développement, etc.), développement des outils de planification et d'observation. Développement des politiques publiques globales et transverses</li> <li>▪ <b>Développement des dispositifs de démocratie locale et de proximité</b> : Changement des techniques et des modes de travail : logiques de transversalité et de management par projets, relations en réseau, travail coopératif en ligne, technologies de l'information et de la communication. Diversification de la demande des familles : flexibilité des horaires</li> </ul>
<b>Attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Conduite des diagnostics territoriaux ou thématiques</b> et notamment « inclusion » en matière d'accès des enfants issus de familles défavorisées (ainsi que ceux porteurs de handicap) et d'offres disponibles pour ces enfants</li> <li>▶ <b>Assistance et conseil auprès des élus et des comités de pilotage</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Établir un état des lieux des dispositifs et acteurs du développement territorial</li> <li>– Identifier des tendances et facteurs d'évolution</li> <li>– Conseiller et/ou réaliser des prestations de service et d'accompagnement des porteurs de projet</li> <li>– Repérer les leviers d'intervention possibles de la collectivité</li> <li>– Traduire les orientations politiques en plans d'action</li> <li>– Proposer les modalités de mise en œuvre des projets locaux et des programmes d'actions</li> </ul> </li> <li>▶ <b>Accompagnement de la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire inscrit dans la Ctg</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Contribuer à la construction d'une stratégie de développement territorial concevoir, formaliser, conduire des programmes, contrats, procédures ou des projets opérationnels</li> <li>– Poursuivre le maillage territorial, l'accessibilité et la qualité des modes d'accueil du jeune enfant : avec une attention particulière à l'accueil des enfants en situation de handicap et/ou de pauvreté</li> <li>– Soutenir la diversification et l'accessibilité de l'offre de loisirs, notamment sur le temps du mercredi et des vacances</li> <li>– Poursuivre le développement des actions favorisant l'autonomie des jeunes et leur</li> </ul> </li> </ul>

	<p>engagement citoyen</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'émergence d'actions de soutien à la parentalité répondant aux besoins spécifiques de chaque territoire</li> <li>- Accompagner les parents à l'arrivée de l'enfant, dans l'éducation et en prévention des ruptures familiales par des interventions individuelles et collectives de travail social et d'aide à domicile ciblées autour des événements de vie des familles</li> <li>- Renforcer le maillage territorial des structures d'animation de la vie sociale (Avs), en renforçant leur présence dans les territoires prioritaires et en accompagnant le maintien de l'offre existante.</li> <li>- Poursuivre les actions en faveur de l'inclusion sociale en matière de prévention des expulsions locatives et de lutte contre la non-décence par des aides au maintien dans un logement décent</li> <li>- Garantir l'accès aux droits et veiller à l'accessibilité des services sur l'ensemble du territoire et par l'accompagnement à l'inclusion numérique</li> </ul> <p>► <b>Développement et animation de la contractualisation, des partenariats et des réseaux professionnels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Synthétiser les attentes et besoins des partenaires</li> <li>- Mobiliser les acteurs locaux et notamment animer des réseaux mobilisation en faveur des enfants porteurs de handicap : financement de pôles « d'appui ou de ressources » ou de comités de pilotage entre les différents acteurs du milieu ordinaire et du milieu spécialisé</li> <li>- Organiser et animer des comités de pilotage, des groupes techniques, des commissions thématiques et territoriales</li> <li>- Organiser l'information des partenaires sur les engagements et les dispositifs de la collectivité</li> <li>- Favoriser les échanges d'expériences</li> </ul> <p>► <b>Organisation et animation de la relation avec la population</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'expression et la mobilisation des habitants</li> <li>- Développer et animer des dispositifs de concertation et de participation avec le public</li> <li>- Construire et mettre en œuvre une stratégie de communication interne et externe</li> <li>- Réguler les relations entre institutions, acteurs et population</li> <li>- Pérenniser et valoriser la participation des habitants à la mise en œuvre des politiques de développement</li> </ul> <p>► <b>Contribution à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer des partenariats afin de collecter des données et de l'information</li> <li>- Concevoir et mettre en œuvre des indicateurs de suivi et des bases de données partagées</li> <li>- Conduire des analyses statistiques, cartographiques, quantitatives et qualitatives et des dispositifs d'évaluation</li> <li>- Réaliser une veille sur la réglementation, les outils et méthodes du développement territorial, l'environnement économique, social, culturel, politique</li> <li>- Exploiter et communiquer les résultats de l'évaluation</li> </ul>
--	---

## ANNEXE 5 – Evaluation

Les modalités et les indicateurs d'évaluation des actions retenues dans le plan d'intervention de la convention territoriale globale sont précisés dans les fiches actions comme précisées en annexe 3 sous forme de questions évaluatives et d'indicateurs pertinents.

L'évaluation sera consolidée par le comité technique et présentée au comité de pilotage une fois par an.

A l'occasion du comité de pilotage, le chargé de coopération rendra compte de l'avancement du plan d'action après avoir vérifié l'atteinte des objectifs, ce qui a fonctionné, n'a pas fonctionné et comment cela a fonctionné concrètement.

Le comité de pilotage prendra acte des travaux menés et ajustera les travaux si besoin en fonction des objectifs exprimés dans le plan d'intervention. En effet, l'évaluation doit être considérée comme un véritable outil de pilotage, une aide à la décision qui offre l'opportunité d'ajuster le contenu de la CTG quand cela est nécessaire.

**ANNEXE 6 – Décision du conseil municipal de la commune de Val-de-Reuil  
en date du 12/02/2024**